

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI)

- 1. Références :**
- i) Pièce C-FCEI-0011, page 3
  - ii) Pièce C-FCEI-0011, page 4
  - iii) Pièce B-0005, page 77
  - iv) Pièce B-0005, page 77
  - v) Pièce C-FCEI-0011, page 8

i) « D'ailleurs, dans le présent dossier, Énergir a contracté un service de pointe pour une capacité totale de 1 074 m<sup>3</sup>/jour sensiblement plus élevée que le niveau requis pour combler le manque à gagner engendré par la philosophie N+1. »

ii) « Étant donné qu'il est très improbable que plus de trois journées de pointe historique surviennent dans une seule et même année, la FCEI estime qu'un minimum 1 400 103m<sup>3</sup> /j à 1 500 103m<sup>3</sup> /j d'outil de pointe pourrait être détenu sans que cela ne compromette la sécurité d'approvisionnement, d'autant plus que cette évaluation reflète un scénario excessivement prudent où l'usine LSR est en situation de contingence lors de toutes les journées de pointes. »

iii)

**Tableau 31**

Sources	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour
FTLH primaire (Energir EDA et Energir NDA)	2 243
Transport par échange (EMP-Energir)	0
Achats dans le territoire	8
Transport fourni par les clients	236
FTSH (Dawn-Energir EDA)	2 192
Transport par échange (Dawn-Energir)	2 875
FTSH (Parkway-Energir EDA & NDA)	13 174
STS (Parkway-Energir EDA & NDA)	5 705
Pointe-du-Lac	1 600
Saint-Flavien	1 512
Volet C	0
Usine LSR (Vaporisation)	5 806
Interruption de liquéfaction GM GNL	297
Sous-total approvisionnements	35 649
Option service de pointe	1 074
<b>Total approvisionnements après option service de pointe</b>	<b>36 723</b>

- iv) « Dans l'intérim pour l'année 2020-2021, Énergir a contracté une alternative de dernier recours sous la forme d'un service de pointe semblable à celui qu'elle avait contracté pour l'année 2019-2020. Ce service de pointe permet à Énergir d'avoir accès à une capacité quotidienne de 660 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> par jour pendant 5 jours. »
- v) « Conserve l'ensemble des 1 047 103m<sup>3</sup>/j de service de pointe advenant une baisse du besoin de capacité d'ici le début de l'hiver. »

**Demandes :**

- 1.1 En fonction du plan d'approvisionnement déposé, dont les outils sont cités en (iii), et dans lequel l'usine LSR est utilisée à son plein potentiel en pointe (5 806 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour ou 220 000 GJ/j), la FCEI convient-elle que le service de pointe inscrit au tableau 31 pour 1 074 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour ne sert pas à la philosophie N+1 (i), mais remplace plutôt des capacités de transport?
- 1.2 Dans l'affirmative, la FCEI convient-elle que le service de pointe inscrit au tableau 31 (iii) s'ajoute au service de pointe de 660 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour pour la redondance à l'usine LSR (iv), pour un service de pointe total de 1 734 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour?
- 1.3 Dans l'affirmative, la FCEI peut-elle confirmer que le service de pointe total prévu pour 2020-2021 excède le 1 500 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/j (ii) qu'elle recommande?
- 1.4 La FCEI peut-elle confirmer qu'on devrait lire « 1 074 » et non « 1 047 » à la référence (v)?